



Basket44

PROCES VERBAL

Bureau

Lundi 23 Mai 2022

Présents : Franck BAUDRILLER – Dominique BOUDEAU – Dimitri BREHERET – Pascal DUPE – Bénédicte GOUGAUD - Alain GUERESSE – Franck JOUNIER – Pascale SIMON – Lénaïc SORIN

Invité : Yannick OLIVIER

1. **FINANCES - Bénédicte GOUGAUD :**

Présentation Budget Réalisé saison 2021-2022 :

- Exonération de la part Comité socle pour les Dirigeants 13 €	21 000 euros
- Réduction de 50 % sur les engagements U9	9 000 euros
- Investissement dans du matériel lourd à destination des clubs :	37677 euros
- Panneaux B900 (2154.75 €)	
- Terrain 3X3 + panier remorque (11546.25 €)	
- 2 Structures gonflables 3x3 (23976 €)	
- Achat de matériel pour les BABY (panneaux)	4 000 euros

Prêt à titre gratuit du matériel pour les clubs

Le budget réalisé de la saison 2021-2022 est adopté à l'unanimité des personnes présentes

Présentation des axes d'évolution du Budget Prévisionnel saison 2022-2023 :

- Continuité de l'exonération de la part Comité « socle » Pour les dirigeants 13 €	21 000 €
- Exonération de la part comité sur les licences U11	10 000 €
- Travaux au siège du Comité	25 000 €
- Projet de développement du Comité	30 000€
- Prise en charge des certificats médicaux :	3000€
- arbitres stagiaires départementaux (+35 ans)	
- arbitres départementaux (+25 ans)	
- Dotation aux arbitres	5 000€
- Frais de formation pédagogique (arbitres)	
- Pacte « TOUS ENGAGES »	
- PAS d'AUGMENTATION des LICENCES (part comité)	

Le budget prévisionnel pour la saison 2022-2023 est adopté à la majorité des personnes présentes.

FFBB

Rappel sur le dispositif « Nouveaux Adhérents Actifs »

• Pour toute nouvelle création d'un socle, accompagné de l'une au moins des fonctions de dirigeant/encadrant, technicien ou officiel : gratuité de la part FFBB, de la part régionale et de la part départementale jusqu'à concurrence de 10 socles dans un même club

• Dispositif reconduit pour la saison 2022 -2023

E-Licence

• A partir de la saison prochaine, obligation que le Président du club soit licencié pour pouvoir qualifier tout autre adhérent.

Présentation Dispositions Financières saison 2022-2023 :

Bénédicte présente les modifications significatives.

Les Dispositions financières sont adoptées à l'unanimité des personnes présentes.

2. PLAN OFFICIELS 2024 - Pascal DUPE :

PACTE TOUS ENGAGES :

Le principe : Chaque club devra mettre en formation au moins 1 licencié pour la saison en cours. Cet arbitre devra passer

l'Examen d'Arbitre Départemental (E.A.D.)

Exceptions :

- Club de moins de 75 licenciés : 1 toutes les 2 saisons
- Club de 300 licenciés : 2 par saison
- A défaut : 250€ de sanction / candidat

LES ENGAGEMENTS des CLUBS :

1 équipe engagée = 1 droit fixe de formation

COMITE : Moyenne des droits entre 0€ et 75€ / équipe

LIGUE : Moyenne des droits entre 0€ et 125€ / équipe

FFBB : Moyenne des droits entre 0€ et 150€ / équipe

Création d'un fonds de développement de l'arbitrage. 10€ / équipe jeune et 15€ / équipe senior.

Nouvelles actions de développement. Aide aux écoles d'arbitrage, challenge de l'arbitrage, financement d'un poste de CTA, nouvelles formations.

Plan officiels 2024 :

Mutualisation des frais de formation. Fin du marché des arbitres. Implication des arbitres pour les formations internes.

Des actions de développement des structures pour fidéliser les arbitres.

MUTUALISATION des FRAIS de FORMATION :

CD 49 - 53 - 72 - 85, Ligue PDL ont mutualisé ces frais depuis plusieurs saisons.

La formation des arbitres (**hors frais de restauration et d'hébergement**) doit être gratuite.

Avant COVID, nous avions 60 stagiaires EAD, 130 arbitres en recyclage.

SYNTHESE :

Engagement des équipes :

- Pour toutes les catégories (sauf U9) : 17€ de droit à la formation par équipe engagée.
- Pour les séniors : 15€ de participation au fonds de développement de l'arbitrage par équipe engagée.
- Pour les catégories jeunes : 10€ de participation au fonds de développement de l'arbitrage par équipe engagée.

La séance est levée à 20h05

Le Président du Comité,
Franck JOUNIER

Le Secrétaire Général,
Dominique BOUDEAU



